



**Novelvy**<sup>retraite</sup>  
Les experts en droits de retraite

**Agros Dirigeants**  
INGÉNIEURS DU VIVANT

NOVEMBRE 2023

# TRANSITION ACTIVITÉ RETRAITE

# NOVELVY RETRAITE

Experts en droits de retraite depuis 1986



**Société de services indépendante,**  
créée en 1986



**Un seul métier :** assister les assurés dans la gestion de leur dossier de retraite



**+ de 30**  
collaborateurs



Des prestations **sur-mesure**

- **Études Bilan Retraite**
- **Assistance aux démarches**



Une présence **internationale**



**Honoraires forfaitaires**  
définis en début de mission



**Certification Iso 9001**  
renouvelée  
depuis 2011



# SOMMAIRE.

1

**LA RETRAITE SE PRÉPARE  
EN COURS DE CARRIÈRE**

2

**RETRAITE EN VUE :  
ÉVALUEZ VOS OPTIONS**



CHAPITRE 1

# PRÉPARER SA RETRAITE



# PRÉPARER SA RETRAITE

## Dans quels régimes avez-vous cotisé ?

### QUI ?

- Salariés de l'agriculture
- Salariés de l'industrie, du commerce et des services
- Agents non titulaires de l'état
- Artisans, commerçants, industriels & professions libérales non réglementées
- Professions libérales réglementées
- Avocats
- Exploitants agricoles
- Fonctionnaires civils et militaires
- Agents de la fonction publique territoriale et hospitalière
- Autres (ouvriers de l'État, RATP, SNCF, Banque de France)

### RETRAITE DE BASE

MSA

CNAV

SSI - ex RSI

CNAV PL

CNBF

MSA

Service retraite de l'État

CNRACL

### RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

AGIRC - ARRCO

IRCANTEC

RCI

CARMF, CAVP, CARCDSF, CARPIMKO, CARPV  
CAVEC, CRN, CAVOM, CAVAMAC, CIPAV

CNBF

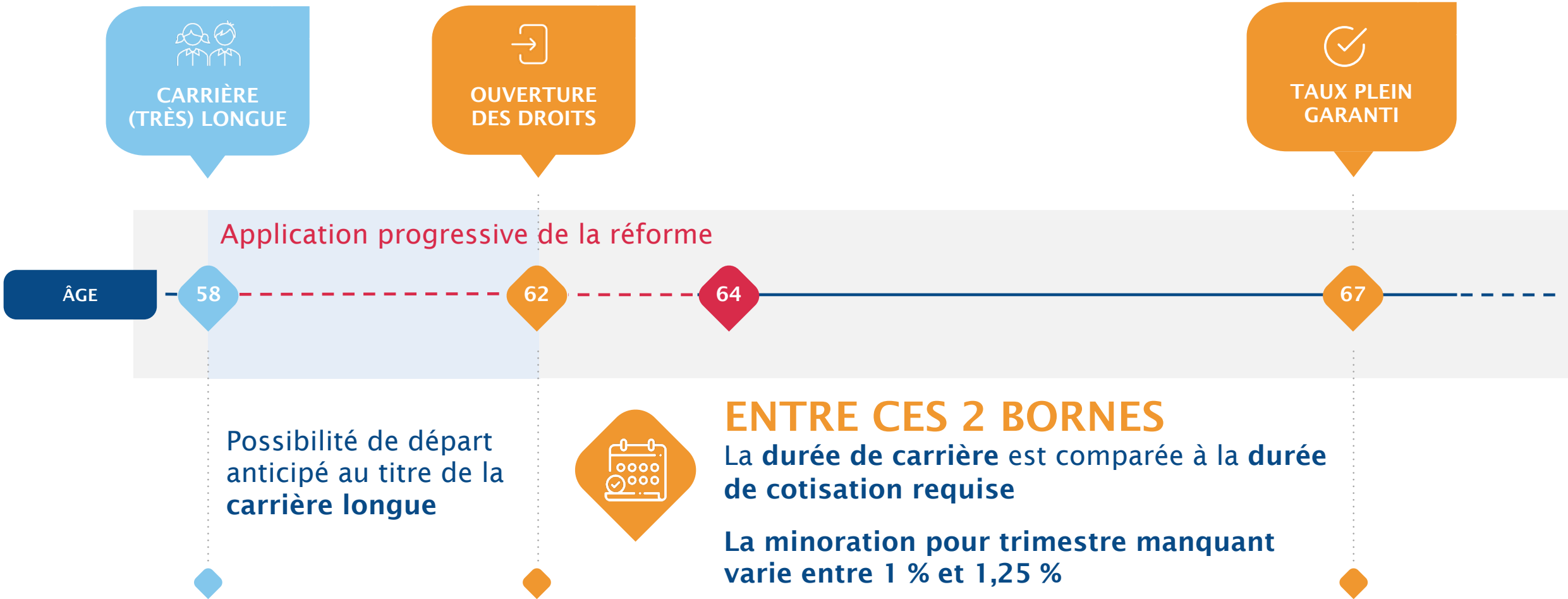
MSA

RAFP

Régimes spéciaux

# PRÉPARER SA RETRAITE

À quel âge : ouverture des droits & droit au taux plein



Attention !

Certains régimes complémentaires n'appliquent pas cette règle

# PRÉPARER SA RETRAITE

Connaître les nouvelles règles de la réforme 2023

**RECU PROGRESSIF  
DE L'ÂGE DE  
DÉPART ET  
AUGMENTATION  
PLUS RAPIDE DE  
LA DURÉE DE  
COTISATION  
REQUISE POUR LE  
TAUX PLEIN**

	ÂGE D'OUVERTURE DES DROITS (AOD)	TRIMESTRES REQUIS AVANT LA RÉFORME	TRIMESTRES REQUIS APRÈS LA RÉFORME	ÂGE DU TAUX PLEIN AUTOMATIQUE
1955-1957	62 ans	166 trimestres	166 trimestres	67 ans
1958-1960	62 ans	167 trimestres	167 trimestres	
1961 avant sept.	62 ans	168 trimestres	168 trimestres	
1961 sept. - déc.	62 ans et 3 mois	168 trimestres	169 trimestres	
1962	62 ans et 6 mois	168 trimestres	169 trimestres	
1963	62 ans et 9 mois	168 trimestres	170 trimestres	
1964	63 ans	169 trimestres	171 trimestres	
1965	63 ans et 3 mois	169 trimestres	172 trimestres	
1966	63 ans et 6 mois	169 trimestres	172 trimestres	
1967	63 ans et 9 mois	170 trimestres	172 trimestres	
1968	64 ans	170 trimestres	172 trimestres	

# PRÉPARER SA RETRAITE

## Estimer le nombre de trimestres

### Trimestres cotisés dans les régimes de base français

Salarié, indépendant, fonctionnaire... en France

#### Ne pas oublier

- › Détachement à l'étranger
- › Service national ou coopération
- › Trimestres au titre des enfants
- › Trimestres de chômage

### Trimestres cotisés de façon volontaire par l'expatrié

### Trimestres cotisés à l'étranger et validés par la sécurité sociale française







# PRÉPARER SA RETRAITE

## Chômage et retraite

### TRIMESTRES

- Validation gratuite de trimestres sous conditions
- Prise en compte pour le taux et la durée d'assurance tous régimes confondus

### POINTS

Attribution de points sur la base du salaire de référence (limité à 4 PASS) pour les périodes de chômage indemnisé

### MAINTIEN DE L'INDEMNISATION SOUS CONDITIONS

L'assuré est en fin de droits

A atteint 62 ans sans pouvoir faire valoir ses droits à une retraite au taux plein

### VALIDATION SOUS CONDITIONS

De certaines périodes de chômage non-indemnisé

# PRÉPARER SA RETRAITE

## Expatriation

### DROITS ACQUIS

- **Auprès des caisses de retraite françaises**
- **Auprès des régimes des pays étranger**

### COTISATION VOLONTAIRE

**Aux régimes français sous forme**

- **d'assurance volontaire en cours de carrière** (CFE, CRE-Ircafex, RSI, CIPAV, CNBF)
- **de rachat pour années à l'étranger**

### ACCORD DE SÉCURITÉ SOCIALE

**Si le pays d'accueil a signé une convention, la carrière étrangère est prise en compte selon les conventions pour le calcul du taux.**

**! Attention à la règle de non cumul des conventions**



# CARRIÈRE INTERNATIONALE

## Application des conventions de sécurité sociale

Né en  
1968

Analyse de 5 carrières internationales se déroulant sur 172 trimestres

Acquisition de trimestres dans différents pays

Trimestres  
manquants

Impact sur le calcul des  
retraites françaises



Nathalie

France  
104

Singapour  
68

Sans convention

68

Minoration



Claude

France  
104

Pologne  
54

Suisse  
14

Accords  
européens

0

Aucun



Anne

France  
104

États-Unis  
68

Convention  
France-États-Unis

0

Aucun



Alain

France  
104

États-Unis  
54

Japon  
14

Non-cumul

14

Minoration



Isabelle

France  
104

Espagne  
41

Brésil  
27

Exception  
État tiers

0

Aucun



# CRÉATION D'ENTREPRISE

Pensez aussi à la retraite

- **Choix du statut : salarié ou indépendant**
- **Rémunération permettant de continuer à valider des trimestres**
- **Documentation : garder les justificatifs**



CHAPITRE 2

**RETRAITE  
EN VUE  
VOS OPTIONS**



# À L'APPROCHE DE LA RETRAITE

## Définissez votre projet de vie :

- Arrêter vos activités professionnelles dès qu'il est possible de faire valoir vos droits à la retraite

ou

- Travailler bien au-delà de la date où il est possible de faire valoir vos droits à la retraite

## Vos options ?



# RETRAITE ANTICIPÉE POUR CARRIÈRE LONGUE

## Conditions d'éligibilité

- Avoir validé 4 ou 5 trimestres avant la fin de l'année civile de nouvelles bornes d'âge : 16 ans - 21 ans
- Justifier des trimestres cotisés requis pour le taux : durée de carrière requise selon l'année de naissance de 168 à 172 trimestres

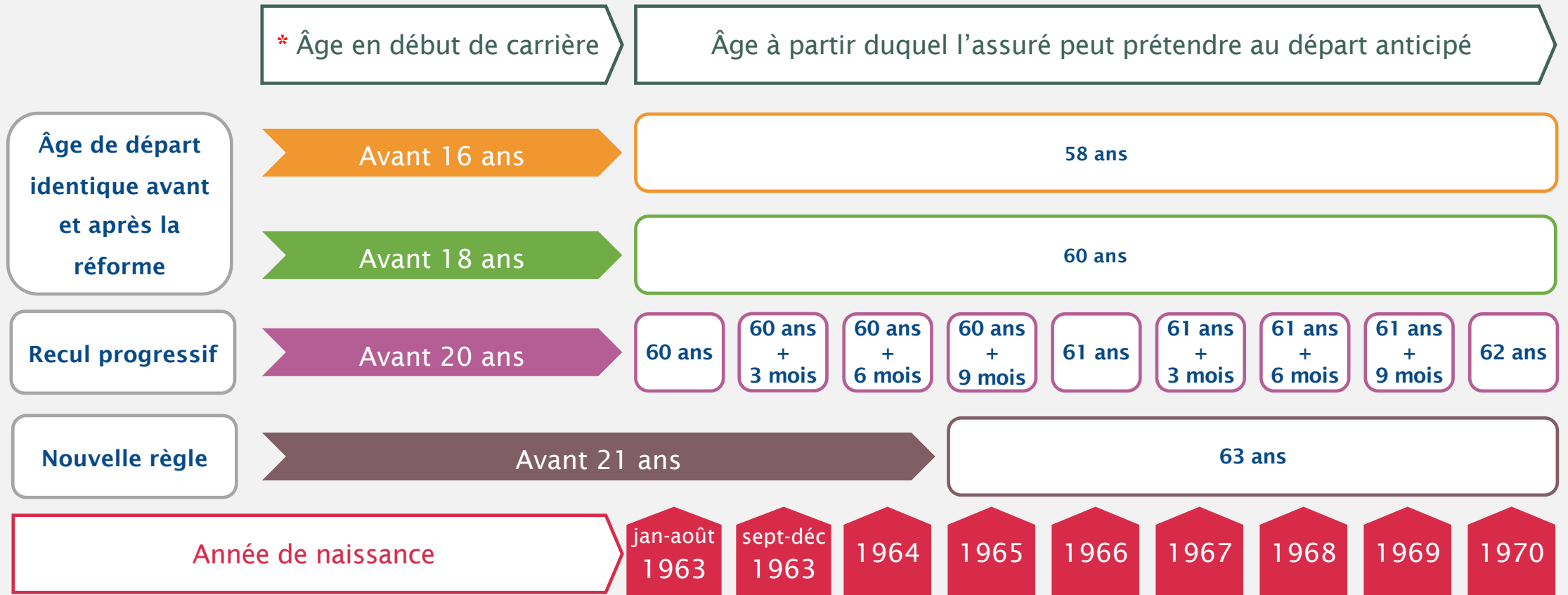
## Trimestres réputés cotisés :

- Attention au décompte des trimestres: il est plus restrictif que pour le calcul du taux plein
- ➔ Exemple : la majoration de durée d'assurance des mères de famille n'est pas retenue pour le dispositif des carrières longues



# ÂGE LÉGAL OU DÉPART ANTICIPÉ POUR CARRIÈRE LONGUE

Selon l'année de naissance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1963



\* Pour rappel, la condition de début de carrière demande aux assurés de justifier de

- 5 trimestres s'ils sont nés entre janvier et septembre
- 4 trimestres s'ils sont nés entre octobre et décembre



# VOS OPTIONS

## Retraite progressive



### CONDITIONS À REMPLIR

#### 2 ans avant l'âge d'ouverture des droits

- Né avant le 1<sup>er</sup> sept 1961 : 60 ans
- Né après le 1<sup>er</sup> sept 1961 : recul progressif vers 62 ans

#### Durée d'assurance

Justifier d'au moins 150 trimestres tous régimes confondus

#### Ne pas exercer d'activité à temps plein

- Activité à temps partiel ou réduction d'activité entre 40 % et 80 %
- Comparaison au revenu moyen des 5 dernières années



### QUI ?

- › **Salariés du régime général.** Élargi aux salariés en forfait jour depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022
- › **Salariés et exploitant agricoles (MSA)**
- › **Artisans, commerçants et industriels (SSI) et membres de professions libérales y compris avocats (réforme 2023)**
- › **Élargissement aux agents de la Fonction publique**



### MONTANT

- › vos revenus d'activité
- +
- › une fraction de retraite (retraite provisoire calculée sur la base des droits acquis au moment de la demande)

En attente des modalités d'application pour les régimes complémentaires de professions libérales



# VOS OPTIONS

## Cumul emploi-retraite libéralisé

### Cumul intégral des retraites et des revenus

- › Sans limitation de ressources
- › Sans délai de carence

### Sous conditions :

- › Avoir atteint l'âge d'ouverture des droits
- › Justifier du nombre de trimestres requis pour une retraite au taux plein
- › Avoir liquidé l'ensemble de ses retraites françaises et étrangères

**En cas de non-respect d'une de ces conditions, le cumul est plafonné**

# VOS OPTIONS

Le cumul libéralisé devient productif de droits

## Régimes de base

- › À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023
- › Pas de surcote ou de majoration enfants
- › Plafonnement des droits acquis pendant la période de cumul à 5 % du PASS (soit 2 200 € en 2023)

## Régimes complémentaires

- › Agirc-Arrco : cotisations productives de droits dans la limite du Pass
- › En attente des annonces officielles des autres régimes complémentaires



# LE RACHAT DE TRIMESTRES

Partir plus tôt et viser le taux plein

12 TRIMESTRES  
MAXIMUM  
POUR ANNÉES  
D'ÉTUDES  
OU ANNÉES  
INCOMPLÈTES

## BÉNÉFICE DU RACHAT DE TRIMESTRES

**Déductible**  
des revenus imposables  
pour les personnes  
résidentes fiscales  
en France



**Effet de levier**  
sur le montant  
de la retraite  
complémentaire

La rentabilité du rachat dépend de la durée de carrière et varie donc pour chaque individu



**Novelvy**<sup>retraite</sup>  
Les experts en droits de retraite

Pascale GAUTHIER

+ 33 1 41 37 98 20

[pascale.gauthier@novelvy.com](mailto:pascale.gauthier@novelvy.com)

[www.novelvyretraite.fr](http://www.novelvyretraite.fr)



**Premier rendez-vous sans engagement**